UNIVERSITÉ DE GENÈVE
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

CAHIER DES CHARGES
(corps enseignant)

FONCTION Professeur ordinaire

Nom et prénom du/de la titulaire	A DETERMINER
Taux d'activité ou heures de cours (selon la fonction)	100%
Faculté, école, institut	Faculté des Sciences / Physique
Section ou département	DQMP
Nom et prénom du responsable hiérarchique	Professeur Andrea Caviglia

1. ENSEIGNEMENT ET ENCADREMENT DES ETUDIANTS

Taux consacré 30%

Le professeur assumera la responsabilité d'enseignement dans le cadre des 1er, 2ème et/ou 3ème cycle. Cette charge comprend la préparation des cours et séminaires donnés par le professeur (y compris les cours de formation continue), la préparation et le contrôle des examens, la supervision d'exercices, la supervision ou la direction de mémoires de Master et de Bachelor, ainsi que l'enseignement dans le cadre d'écoles doctorales. L'enseignement dans le cadre de la formation continue entre dans ce décompte lorsque cette dernière est agréée par la Faculté et qu'elle conduit à un diplôme ou à un certificat. La direction ou la supervision de thèses de doctorat proprement dite n'est pas prise en considération dans ces estimations. Le taux d'activité correspondant aux tâches d'enseignement est à comprendre comme un taux moyen, qui peut varier légèrement d'une année à l'autre sans entraîner nécessairement de modifications du cahier des charges

2. RECHERCHE

Taux consacré 50%

Le professeur développera des recherches de haut niveau, et de visibilité internationale, dans des domaines susceptibles d'intéresser le département. La direction ou la supervision de thèses de doctorat est comprise dans les tâches de recherche. La publication de ces recherches, la valorisation de ces mêmes recherches à l'extérieur de l'Université et le dépôt éventuel de brevets font également partie intégrante de cette activité.

3. AUTRES TACHES
3.1. GESTION, ORGANISATION, ADMINISTRATION, DIRECTION

Taux consacré 20%

Le professeur assurera les tâches de gestion et d'organisation qui lui sont confiées ainsi que des services à la Cité (par ex. communication auprès de divers milieux, expertises, participation à des commissions non universitaires).

Le/la titulaire participera aux tâches de gestion et d'organisation qui sont liées au domaine spécifique qui lui est confié.

3.2. SERVICES A LA CITE

Dans le cadre de son activité, le/la titulaire doit être prêt-e, le cas échéant, à exercer vis-à-vis de la collectivité, une fonction de service rentrant dans la mission de l'Université, ce type d'activité faisant *ipso facto* partie du cahier des charges.

4. AUTRES DISPOSITIONS

Le-la collaborateur-trice est tenu-e de suivre les directives de l'Université et de sa subdivision en matière de sécurité au travail.

Par sa signature, le/la candidat/e atteste qu'il/elle a pris connaissance de la proposition de cahier des charges afférent au poste mis au concours qui sera soumise à l'autorité de nomination/d'engagement. La proposition de cahier des charges signée ne saurait en aucun cas être considérée comme un acte d'engagement. Seule la décision de nomination et/ou la signature d'un contrat de travail par l'autorité compétente selon le règlement sur le personnel de l'Université valent acte d'engagement.

Date et signature du responsable hiérarchique

Date et signature du/de la titulaire